



ENVIRONNEMENT :

Pour une action publique inspirante, rassembleuse et efficace

Développement durable, changements climatiques, transition énergétique : les Québécois reconnaissent que les enjeux sont véritables et qu'ils sont de grande ampleur. Surtout, ils souhaitent agir : agir rapidement et agir efficacement.

Au fil des ans, un grand nombre d'études, de rapports, de politiques et de plans d'action ont été élaborés et mis en application. Avec l'appui de tous les partis politiques, le gouvernement a créé plusieurs lois et organismes dont les missions convergent et se complètent. Bref, entre la population qui s'affiche sensible aux enjeux environnementaux et le gouvernement qui se penche sur la question, il apparaît clair qu'il existe au Québec un large consensus sur la nécessité et l'urgence d'agir.

Pourtant dans des secteurs aussi importants que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la gestion de l'eau, malgré les efforts considérables, les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Nous croyons que ces difficultés sont avant tout dues à l'absence d'une organisation gouvernementale cohérente et englobante, à la fois capable de déployer une vision, de planifier et de coordonner les actions ainsi que de mesurer les résultats.

À l'approche des prochaines élections provinciales, il nous apparaît urgent que les partis politiques reconnaissent cet état des lieux et s'engagent, suivant les principes présentés dans cette déclaration, à revoir l'approche publique quant aux enjeux environnementaux.

NOUS, SIGNATAIRES, demandons à tous les partis politiques du Québec de s'engager, en prévision des élections d'octobre 2018, à repenser l'ensemble des institutions et des actions gouvernementales dès la prochaine législature, afin que les défis environnementaux et les engagements en matière de climat soient pris en compte et partie intégrante de la stratégie de transition économique et sociale du Québec.

POUR CE FAIRE, cette nouvelle gouvernance devra s'appuyer sur une loi sur le développement durable révisée et s'appliquant à l'ensemble de la société. Cette gouvernance devra respecter les principes suivants :

LE PRINCIPE DE LA PÉRENNITÉ

L'atteinte des objectifs et des cibles en matière d'environnement doit s'appuyer sur une vision à long terme cohérente, rassembleuse qui oriente et guide la planification des actions en liant les enjeux environnementaux aux enjeux économiques, sociaux et culturels du Québec. Cette vision collective à long terme assurera que les efforts perdurent à travers les cycles électoraux.

LE PRINCIPE DE LA PARTICIPATION

Cette gouvernance doit reposer sur une démarche de dialogue social, basée sur la consultation, l'information et l'éducation, afin que la population et la société civile participent de manière continue à l'élaboration et à l'application des stratégies et des plans d'action.

LE PRINCIPE DE LA COORDINATION

L'ampleur de la transformation exige une coordination interministérielle structurée et forte disposant de la capacité de mobiliser tous les leviers de l'État incluant la fiscalité, la réglementation, la communication et l'éducation. Elle fera en sorte que la transformation du Québec commandée par les exigences environnementales soit équitable et adaptée aux différentes régions et territoires.

LE PRINCIPE DE LA RIGUEUR

Cette gouvernance prendra en compte les meilleures données scientifiques disponibles, et, selon qu'il convient, les connaissances traditionnelles, le savoir des peuples autochtones et les systèmes de connaissances locaux.

LE PRINCIPE DE L'IMPUTABILITÉ

L'atteinte des objectifs devra être mesurée par la collecte de données et d'indicateurs, et faire l'objet d'une reddition de compte annuelle. Transparent et indépendant, ce processus d'évaluation continue permettra d'assurer une transformation qui respecte les valeurs et les objectifs de la société québécoise.